



Paris, le 19 septembre 2025

Finalisation de la fusion entre Colonial et Société Foncière Lyonnaise

La réalisation du projet de fusion transfrontalière par voie d'absorption de SFL par Colonial, approuvée par les assemblées générales respectives des sociétés, doit intervenir le 1er octobre 2025, date d'expiration du contrôle de légalité par le Registre du commerce de Madrid, l'ensemble des autres conditions suspensives prévues dans le traité de fusion ayant été accomplies (« Date d'Effet de la Fusion »).

Rappel des principales caractéristiques de l'opération

- **Nature et effets juridiques** : Fusion transfrontalière emportant transmission universelle du patrimoine de SFL à Colonial, dissolution sans liquidation de SFL à la Date d'Effet de la Fusion. Colonial devenant à cette occasion Colonial SFL.
- **Parité d'échange** : 1 action SFL sera échangée contre 13 actions ordinaires Colonial (article L. 236-9 du Code de commerce, résolution de l'AGE du 23 avril 2025).
- **Droits des actionnaires** : Les actionnaires de SFL deviendront actionnaires de Colonial, société cotée sur les marchés réglementés de Madrid et Barcelone, bénéficiant d'une liquidité accrue et de droits équivalents à ceux dont ils bénéficiaient au sein de SFL.
- **Droit de retrait** : Les actionnaires ayant voté contre la fusion lors de l'AGE et ayant exercé leur droit de retrait se verront racheter leurs actions à un prix de 74,65 € par action dans le délai légal de deux mois à compter du 1er octobre.

Intérêt stratégique de l'opération

La fusion vise à créer un leader paneuropéen de l'immobilier de bureaux prime, à simplifier la structure du groupe et à renforcer sa position concurrentielle sur les marchés français et espagnol.



Situation actuelle

L'échéance du contrôle de légalité par le Registre du commerce de Madrid, qui marquera l'entrée en vigueur juridique de la fusion, est fixée au 1er octobre 2025, l'ensemble des autres conditions suspensives prévues dans le traité de fusion ayant été accomplies.

Prochaines étapes de l'opération

Date	Étapes clés
30 septembre 2025 après clôture de la Bourse de Paris	Radiation de la cotation des actions SFL sur Euronext Paris
1^{er} octobre 2025 - Date d'Effet de la Fusion	Réalisation de la fusion
2 octobre 2025	<i>Record date</i> : clôture des positions auprès des teneurs de compte (fin de dépôt)
3 octobre 2025	Opération d'échanges des actions
A compter du 8 octobre 2025	Versements aux actionnaires de SFL ayant exercé leur droit de retrait pour le rachat de leurs actions

A propos de SFL

Référente sur le segment prime de l'immobilier tertiaire parisien, la Société Foncière Lyonnaise se distingue par la qualité de son patrimoine évalué à 7,7 milliards d'euros, avec des immeubles concentrés dans le Quartier Central des Affaires de Paris (#cloud.paris, Édouard VII, Washington Plaza...) et par la qualité de son portefeuille de clients, constitué de sociétés prestigieuses. Plus ancienne foncière française, SFL démontre année après année une constance dans l'exécution de sa stratégie, centrée sur la création d'une forte valeur d'usage pour ses utilisateurs, et in fine d'une importante valeur patrimoniale pour ses actifs. Résolument tournée vers l'avenir SFL est un acteur engagé dans l'immobilier durable pour construire la cité de demain et contribuer à la décarbonisation de son secteur.

Marché de cotation : Euronext Paris Compartiment A – Euronext Paris ISIN FR0000033409 – Bloomberg : FLY FP – Reuters : FLYP PA

Notation S&P : BBB+ stable